

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école Laurier, tenue par visioconférence, lundi 27 septembre 2021 à 19 :00.

Sont présents :

Parents Sophie Bélanger, Josée Charrette, Larisa Golovina, Laurence Delafosse, Cynthia Nkamicianye, Suzanne Palko, David Quirion

Membre de la direction : Isabelle Périard

Membre de la communauté : Jonathan Villemus de la Relance des Loisirs tout 9.

1. Mot de bienvenue de la directrice :

Bienvenue à tous, aux anciens et nouveaux membres, à cette rencontre extraordinaire du CÉ qui a pour but de présenter le projet de travaux à venir à l'école Laurier. Une autre rencontre est organisée le mardi 28 septembre 2021 afin d'informer tous les parents de l'école des changements qu'impliqueront les travaux de rénovation. Les représentants du CSSDM seront présents à la deuxième rencontre pour parler du projet en détail et répondre aux questions des parents.

Des travaux dont le début est prévu pour l'été 2022 comprendront :

- travaux de maçonnerie pour toute la façade de l'édifice
- remplacement des portes et fenêtres extérieurs
- insonorisation et la réfection du plafond du gymnase
- remplacement du système de ventilation afin d'améliorer l'apport d'air dans les classes
- travaux permettant de rendre les locaux du SDG conformes et sécuritaires
- remplacement des entrées électriques

Les travaux de cette envergure rendent obligatoire la délocalisation de tous les élèves et du personnel de l'école et ce pendant toute leur durée dont l'étendue est prévue pour deux ans. L'adresse choisie afin d'accueillir l'école en septembre 2022 est au 7378 Rue Lajeunesse dans l'enceinte d'un ancien centre communautaire qui est présentement en rénovations. La relocalisation est ainsi planifiée pour deux ans et le retour à l'école Laurier devrait avoir lieu pour l'année scolaire 2024-25.

Les parents de l'école recevront un sondage par courriel les invitant à communiquer leurs besoins en ce qui concerne le SDG et un point de chute dans le quartier.

2. Période de questions :

- a) Transport scolaire – tous les enfants bénéficieront d'un transport scolaire gratuit aux heures fixes.
- b) Amiante/sécurité – des traces d'amiante n'ont pas été trouvées dans l'école et la sécurité des enfants est assurée
- c) La cour de l'école refaite en même temps – pas de budget prévu à cet effet
- d) SDG et point de chute – la supervision du transport des enfants sera mise en place, à voir pour l'horaire du SDG le matin et le soir. Il n'aura pas de transport prévu pour l'heure du diner, les enfants devront tous manger sur place.
- e) Centre St-Denis, deux points sont soulevés la participation des enfants aux activités du RDLT9 et la possibilité d'établir le point de chute dans l'enceinte du Centre – premièrement, il faudra se pencher sur la question d'assurer la participation des enfants de Laurier aux activités; le RDLT9 étudiera la possibilité d'accueillir le SDG de l'école.

3. Date et heure de la prochaine rencontre du CÉ : le 8 octobre 2021 à 19h